COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2019

Présents : ABRANOWITCH Stéphane - BLONDRON Alain - BUCHET Christel - BONEMAISON Frédéric - BOUTET Samantha - COUSIN Loïc - DA SILVA PINTO Thierry — DUMONT Serge — GODET Véronique — LAURENT Serge — MARCHAND Pauline - PENAUD Jean-Pierre - PIAT Jacques - PICARELLI Valérie — REMY Stéphane - SIMON Delphine - TABOURET Valérie - VÉNUAT Jocelyne.

Absents ayant donné procuration : BARBOSA Joannie - CHERPRENET Samuel -

Absent : DUMAS Stéphanie

Secrétaire de séance : VENUAT J.

Présentation de l'activité du camping

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2016-65 et du décret n°2016-86 de 2016 le délégataire du camping « l'alternatif » depuis le 1^{er} mai 2019 a produit un rapport qui a été présenté au conseil municipal.

Le bilan de fréquentation est très positif, 1 462 personnes accueillies et le résultat pour la commune se solde par un bénéfice de 3 750 € pour 2019.

Vote des subventions aux associations locales

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le tableau des subventions aux associations. A l'avenir le tableau des subventions sera présenté en juin.

Appel d'offre Halle en Bois Place de la Toque

Le résultat de la commission d'appel d'offre du 9 octobre 2019 pour les travaux de la halle en bois place de la Toque a été présenté au conseil municipal qui a retenu, à l'unanimité l'offre de l'entreprise SARL LAZARO pour un coût de 52 922,89 € HT.

Avenant au bail immobilier du Dr Quach

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer un avenant au bail immobilier avec le Dr Quach dont le nom est remplacé par la SCM PL HURIEL.

Décision modificative n°2 : budget assainissement

Le conseil municipal a voté la dm2 du budget assainissement à l'unanimité.

			RECETTES		
INVESTISSEMENT					
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
2315	Installation technique matériel et outillage industriel	-29,85 €	021		-29,85€
	TOTAL FONCTIONNEME	-29,85 € NT		TOTAL	-29,85 €
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
6541 6542 023	Créances admises en non-valeur Créances éteintes	- 50,00 € 244,25€ -29.95 €	773	Mandats annulés	164,40€
	TOTAL	164,40€		TOTAL	164,40€

Modification RIFSEEP

Le conseil municipal a voté à la majorité (2 abstentions) la modification du tableau en annexe 1 de la délibération du 17 septembre 2019 sur le régime indemnitaire.

Fin de contrat parcours emploi compétence (PEC)

Le contrat parcours, emploi, compétences (PEC) d'un agent se termine le 27 octobre 2019 pour lequel pôle emploi a indiqué qu'il ne pouvait pas être renouvelé.

Le conseil municipal a voté à la majorité (1 abstention) la création d'un poste et le recrutement d'un adjoint d'animation pour 25 h jusqu'au 31 août 2020.

Contrat prévoyance, maintien de salaire

Par délibération du conseil municipal du 4 avril 2019 la commune a décidé de s'engager dans la démarche visant à conclure une convention de participation pour faire bénéficier ses agents d'une protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance à compter du 1er janvier 2020 souscrite par le CDG03.

Le CDG03 a retenu la MGP (Mutuelle générale de prévoyance) représentée par « Mutuale, la mutuelle familiale » qui propose un taux de 2% pour les mêmes garanties souscrites actuellement auprès de la MNT pour un taux de 3,48 %. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à la convention de participation et fixe le montant de la participation de la commune à 10 €.

Rapport prix qualité de l'eau et rapport prix qualité assainissement non collectif

Le Maire rappelle à l'assemblée l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales au terme duquel il doit présenter les rapports établis par le SIVOM Rive Gauche du Cher sur l'eau et l'assainissement : un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif destinés notamment à l'information des usagers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport 2018 sur le prix et la qualité de l'eau (RPQE) et le rapport 2018 sur le prix et la qualité de l'assainissement non collectif (RPQS).

Prescription de la modification du PLU

Après avoir entendu le maire sur l'exposé des motifs de la délibération sur la modification du PLU sur la zone des Richardes le conseil municipal à l'unanimité autorise la prescription de la modification du PLU n°4 sur la zone des Richardes afin de répondre à l'agrandissement d'une entreprise et à l'aménagement par la communauté de communes d'Huriel d'une surface indivisible d'environ un hectare.

Convention CDG03 – Travaux d'aménagement RD916

Le maire présente la convention avec le département de l'Allier sur les travaux d'aménagement de la RD 916. Cette convention concerne les travaux que la commune est autorisée à réaliser sur cette voie. Le conseil approuve la convention à la majorité (1 abstention).

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 27 novembre 2019 à 19 h à la Mairie.